

# CONDITIONS GÉNÉRALES SOUS-ADRESSES

- 1 Champ d'application**

Les présentes conditions générales, la brochure y relative, y compris le factsheet et la liste de prix, ainsi que les conditions générales «Prestations du service postal», régissent l'utilisation de sous-adresses par les clientes et les clients (ci-après «le client») de Poste CH SA (ci-après «la Poste»). Font foi les versions les plus récentes de ces documents.
- 2 Etendue des prestations**

En demandant de bénéficier de sous-adresses, le client peut faire distribuer dans sa case postale ou sa boîte aux lettres (ci-après «la case de distribution») des envois de lettres destinés à des tiers même si les noms de ceux-ci ne figurent pas sur la suscription de la case de distribution.
- 3 Consentement des destinataires tiers**

Il incombe au client d'obtenir préalablement le consentement des destinataires tiers en vue de la distribution dans la case de distribution des envois de lettres qui leur sont destinés et de leur remise à celui-ci. La Poste se réserve le droit de contrôler à tout moment l'identité des destinataires tiers et de vérifier que leur consentement a été valablement donné. Au besoin, elle pourra leur demander ultérieurement une preuve écrite de ce consentement.
- 4 Adressage**

Seuls les envois de lettres portant le nom du destinataire tiers et l'adresse de la case de distribution peuvent être déposés dans la case de distribution du client.
- 5 Distribution et obligation de faire suivre les envois de lettres**

Les principes généraux de l'identification et de la représentation à l'égard de la Poste s'appliquent à la distribution des envois de lettres. Le client répond de l'acheminement ultérieur des envois de lettres aux destinataires tiers.
- 6 Rémunération**

L'utilisation de sous-adresses par le client est une prestation soumise à rémunération. Les prix et les détails y relatifs sont indiqués dans les documents mentionnés au chiffre 1 ci-dessus. Les rémunérations dues sont payables d'avance. En cas de résiliation, les paiements déjà effectués ne seront pas remboursés.
- 7 Renseignements à des tiers**

La Poste est autorisée à communiquer à des tiers faisant valoir un intérêt légitime le nom et l'adresse du client dont la case de distribution est utilisée pour y déposer des envois de lettres à l'intention de certains destinataires tiers.
- 8 Durée et résiliation**

La convention relative à l'utilisation de sous-adresses est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée en tout temps par écrit moyennant un préavis d'un mois.
- 9 Autres dispositions**

La Poste peut modifier les présentes conditions générales en tout temps. D'éventuelles modifications seront communiquées au client à l'avance et seront réputées acceptées si celui-ci ne les conteste pas par écrit dans le délai d'un mois. Une telle contestation entraîne la résiliation automatique, après écoulement d'un mois supplémentaire, de la convention relative à l'utilisation de sous-adresses.
- 10 Forme de publication**

Les CG en vigueur constituant des éléments contractuels (Sous-adresses) peuvent être consultées sur [www.poste.ch/cg](http://www.poste.ch/cg). Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG. Le client prend acte du fait que seules les CG publiées par voie électronique font foi. La version papier des CG n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.
- 11 Droit applicable / for**

Le droit suisse est applicable à titre exclusif. Les parties conviennent que le for est Berne. Demeurent réservées les dispositions impératives de la loi.

© Poste CH SA, mai 2018

Des modifications ultérieures demeurent en tout temps réservées.